

République Démocratique du Congo
Province du Haut-Katanga
SOMINKO SARLU
RCCM : N°CD/KNG/RCCM/18-9-02034
ID.NAT : 01-128-N39969C
N° Impôt A1826355S
Siège social : N°5151, Avenue Kasa-Vubu, Quartier Matonge
Commune de Kalamu, Ville de Kinshasa

**CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LA RESPONSABILITE
SOCIETALE DE LA SOCIETE MINIERE DU KONGO SARLU VIS-
A-VIS DES COMMUNAUTES LOCALES DES VILLAGES KAPOTA
ET KAMPEMBA, SECTEUR LUFIRA DANS LE TERRITOIRE DE
KAMBOVE, IMPACTEES PAR SON PROJET MINIER.**

OCTOBRE 2023

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
I. LIMINAIRES	3
II. TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.	6
III. DESCRIPTION DETAILLEE DU ROJET.....	7
Projet 1 : Construction d'une école primaire	7
Projet 2 : Construction d'un centre de santé.....	21
Projet 3 : Construction d'un marché communautaire.....	34
IV. DISPOSITIONS FINALES.	Erreur ! Signet non défini.
IV. ANNEXES	43

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACE	: Agence Congolaise de l'Environnement
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
DPEM	: Direction de Protection de l'Environnement Minier
FNPSS	: Fonds National de Promotion et de Service Social
Fft	: Forfait
PDES	: Plan de Développement Economique et Social
PE	: Permis d'Exploitation
RCCM	: Registre de Commerce et de Crédit Mobilier
SARLU	: Société par Action Unipersonnelle à Responsabilité limitée
PT	: Prix Total
PU	: Prix Unitaire
RDC	: République Démocratique du Congo
RSE	: Responsabilité Sociétale des Entreprises
SOMINKO	: Société minière du Kongo
\$US/USD	: Dollar américain

I. LIMINAIRES

Cahier des charges de la responsabilité sociétale

Entre

1. Les communautés locales des villages Kapota et Kimpemba
 - Secteur Lufira
 - Territoire de Kambove
 - Province du Haut-Katanga
 - En République Démocratique du Congo

Représentées par

- Monsieur MISIONI Patrick, Président du CLD du village Kapota
- Madame MBUPE KYAMUSASA, Présidente du CLD du village Kimpemba
- Monsieur NDAIE KANTENGA Liévin, Secrétaire du CLD Kimpemba
- Madame MUJINGA MAMBWE Victorine, Membre du CLD Kapota
- Mr/Mme MUMBA KYANDABIKE Félix, Président CLD Secteur Lufira ;
- Mr/Mme TSHINEV AKAPEL Arlette, Secrétaire CLD Secteur Lufira

Ci-après dénommées : « Les communautés locales » d'une part,

Et

2. La SOCIETE MINIERE DU KONGO (SOMINKO) SARLU immatriculée sous le numéro CD/KNG/RCCM/18-9-02034, Id. Nat : 01-128-N39969C, Numéro Impôt : A1826355S, et ayant son siège social au numéro 5151, Avenue Kasa-Vubu, Quartier Matonge, Commune de Kalamu, Province de Kinshasa en République Démocratique du Congo, représentée aux fins du présent Cahier des charges par Monsieur MEDHI, Manager dûment mandaté ;

Ci-après dénommée « Entreprise Minière » d'autre part.

Etant entendu préalablement que la SOCIETE MINIERE DU KONGO (SOMINKO) SARLU est titulaire du titre minier : PE N°12469 valide du 19/10/2015 au 18/10/2045, conformément à la notification de l'inscription d'office N° CAMI/DG/123/2026 du 19/10/2015, couvrant une superficie de 78 carrés miniers.

Les communautés locales environnantes de la concession minière concernée comprennent les villages Kapota et Kimpemba situés dans le Secteur de Lufira, Territoire de Kambove, Province

du Haut-Katanga en République Démocratique du Congo. Cette concession est située en Territoire de Kambove et fait partie de celles sur lesquelles les communautés de droits coutumiers sont installées ainsi qu'en atteste la carte en annexe établie à la suite d'une étude socio-économique et d'une cartographie participative.

Les limites de la concession concernée par le présent accord sont celles fixées par les titres octroyés par l'Etat et consignées dans l'Etude d'Impact Environnemental et Social ainsi que le Plan de Gestion Environnemental et Social de la concession au moment de sa validation et de son approbation.

Madame RUTH, Cheffe de Secteur de LUFIRA, assiste à la signature du présent Cahier des Charges en qualité de témoin et garant de la bonne application du présent Cahier des charges dont le contenu ci-dessous :

II. TABLEAU SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS CONVENUS.

N°	Dénomination de l'infrastructure/projet	Secteur d'intervention	Localisation géographique	Breve description de l'infrastructure	Chronogramme de réalisation	Budget en USD
1	Construction d'une école primaire	Education	Village Kimpemba	Construction d'un bâtiment de 6 classes avec un bureau administratif, un point d'eau, des sanitaires, une clôture ainsi que l'équipement en mobilier (bancs, chaises et autre mobilier)	2024-2025	155 284,19
2	Construction d'un centre de santé	Santé	Village Kapota	Construction d'un centre de santé pouvant accueillir les malades et les mamans pour leur accouchement	2025-2026	91 181,54
3	Construction d'un marché communautaire	DERU et Infrastructures	Village Kimpemba	Construction d'un marché communautaire muni d'un point d'eau et des sanitaires pour faciliter la vente des produits locaux et finis dans le village.	2027-2028	53 534,27
	TOTAL					300 000,00

III. DESCRIPTION DETAILLEE DU ROJET.

Projet 1 : Construction d'une école primaire

1. Secteur d'intervention : Education

2. Contexte et justification

L'accès universel à l'éducation primaire est une disposition inscrite dans la Constitution de la République Démocratique du Congo. A ce titre, il est en principe inadmissible qu'un enfant en âge de scolarité ne fréquente pas l'école. A l'accession de Monsieur Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à la magistrature suprême, celui-ci a aussitôt mis en application cette disposition constitutionnelle à travers la gratuité de l'enseignement dans le cycle primaire. Bien que saluée par la majorité des Congolais, cette disposition souffre d'un gap important quant à sa matérialisation. Ce gap est perçu principalement à travers l'insuffisance des infrastructures scolaires appelées à accueillir gratuitement les enfants en âge de scolarité.

Plus encore, le Plan de Développement Economique et Social de la Province du Haut-Katanga a inscrit dans l'axe d'intervention en rapport avec la Promotion du Développement Social le programme relatif au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement. Parmi les actions retenues dans ledit programme, il est à noter entre autres la construction et la réhabilitation des écoles sur toute l'étendue de la province. Cependant, l'action du Gouvernement provincial du Haut-Katanga n'a pas pu suffisamment mobiliser les fonds nécessaires pour la construction des écoles dont l'accès serait gratuit pour tous les enfants des communautés et agglomérations de la Province.

A ce jour, au vu de l'accroissement démographique de la population du Secteur de Lufira en général et celle du village Kimpemba en particulier suite à l'implantation de quelques entreprises minières dans le milieu, la question de la construction des infrastructures scolaires demande une réponse urgente. Voilà pourquoi, pour donner plus de chances aux enfants de bénéficier de l'éducation scolaire au même titre que les autres enfants du pays, la population de Kimpemba a inscrit parmi ses priorités de développement la construction d'une école. Ce projet a été retenu lors des négociations des besoins prioritaires devant figurer dans le cahier des charges de la responsabilité sociétale de la SOMINKO SARLU qui impacte cette communauté suite à son projet minier implanté dans le milieu.

3. Description du projet

Ce projet consiste à construire une école et à l'équiper. Le bâtiment sera construit en matériaux durables : fondation en moellon, élévation des murs en briques cuites avec colonnes et poutres en béton armé, toiture en tôles ondulées galvanisées (BG28). La structure et les dimensions de chaque bâtiment scolaire sont les suivantes :

- 1 bâtiment de 6 classes ;
- 6 salles de classe de 8 m x 7 m avec tableau à ardoisine verte et un contour en bois;
- 1 bloc administratif comprenant : 1 salle pour les enseignants, 3 bureaux, un dépôt et des sanitaires ;
- 1 bloc sanitaire pour les élèves et les urinoirs pour les garçons;
- Une clôture pour protéger l'école des interventions extérieures ;
- Hauteur sous plafond à 3,5 m ;
- 1 point d'eau avec pompe immergée à panneau solaire + réservoir à eau de 5000 litres sur support métallique) ;
- Equipements (meubles de bureaux + pupitres).

4. Objectifs du projet.

4.1. Objectif global.

- Contribuer au développement du système éducatif à tous les niveaux de l'enseignement dans la province;

4.2. Objectifs spécifiques

- Construire et équiper 1 école au bénéfice de la communauté de Kimpemba ;
- Améliorer le cadre d'apprentissage des élèves ;
- Contribuer à l'accès gratuit des enfants à l'enseignement primaire ;
- Contribuer à la réduction des distances parcourues par les enfants pour atteindre une école.

5. Résultats attendus.

5.1. Résultats quantitatifs et qualitatifs

- 1 école primaire construite et équipée ;
- Le cadre d'apprentissage des élèves amélioré ;
- L'accès gratuit des enfants des enfants du village à l'école primaire assuré ;

- Distance parcourue par les enfants pour atteindre une école réduite.

6. Activités pour atteindre les résultats.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement et fondations ;
 - Travaux de gros œuvres ;
 - Travaux de finissage (intérieur et extérieur).
- Equipement des bureaux et salles de classes en mobiliers;
- Remise des ouvrages à l'autorité locale.

7. Stratégie de mise en œuvre.

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et la Société Minière du Kongo (SOMINKO) SARLU. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet le terrain devant servir à la construction de l'école en délivrant un acte de cession dudit terrain. Le financement ainsi que la gestion du projet sera assurée par la SOMINKO SARLU. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un fournisseur d'équipements ainsi que d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés publics. Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. SOMINKO va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va plus encore équiper les écoles en mobiliers bien spécifiés en recourant à un fournisseur sélectionné dans la transparence. A la fin des travaux, interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité locale par la SOMINKO.

8. Chronogramme détaillé d'exécution du projet.

N	Activités et tâches	Echéance					
		Oct 2024	Nov 2024	Déc 2024	Janvier 2025	Févr 2025	Mars 2025
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						
2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de second œuvre						
3	Equiperment de l'école en mobilier et en bancs						
4	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale						

9. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove et composé d'un (1) délégué de la SOMINKO et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages, l'audit des dépenses effectuées. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à la SOMINKO le calendrier de ses activités.

A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec la SOMINKO dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion

et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

10. Budget et devis détaillé de la construction de l'école.

N	Désignation	Unité	Qté	PU en \$US	PT en \$US
A	Bâtiment des salles de classe				
I	Installation et replis chantier	Fft			
	Sous-total				1 300,00
II	Terrassement				1 300,00
2.1	Fouille pour semelle filante	m ³	43,90	5	219,52
2.2	Remblai avec terre d'apport	m ³	23,5	10	235,00
	Sous-total				454,52
III	Fondation				
3.1	Béton de propreté dosé à 250 Kg/m ³	m ³	3,45	150	517,50
3.2	Maçonnerie de fondation en moellon	m ³	41,40	120	4 968,00
3.3	Chape d'égalsation en BA dosé à 350 Kg/ m ³	m ³	6,90	150	1 725,00
3.4	Béton de sous pavement lissé avec teinte dosé à 250Kg/m ³ Ep : 8 Cm	m ³	35,92	120	4 310,40
3.5	Rampe d'entrée de salle de classe dosée à 250 Kg/m ³	m ³	3,60	120	432,00
3.6	Béton de socle colonnes en fondation dosé à 350Kg/m ³	m ³	5,07	150	888,00
	Sous-total				12 840,9
IV	Trottoir périphérique				
4.1	Béton dosé à 250 Kg/m ³ ; Ep. :10 Cm	m ³	26,40	150	3 960,00
4.2	Filet d'eau dosé à 300 Kg/m ³	mct	120	8	960,00
	Sous-total				4 920,00
V	Elévation				
5.1	Maçonnerie d'élévation en brique 15x15x28 Cm	m ³	90,55	70	6 338,5
5.2	Béton colonnes dosé à 350 Kg/m ³	m ³	3,12	250	780,00
5.3	Béton poutres ceinture dosé à 350 Kg/m ³	m ³	5,17	250	1 292,5
5.4	Poutres de pose charpente dosés à 350Kg/m ³	m ³	5,37	250	1 342,5
	Sous-total				9 753,5
VI	Enduits				
6.1	Enduit au mortier de ciment murs extérieurs	m ²	491,26	8	3 930,08
6.2	Enduit au mortier de ciment murs intérieurs	m ²	729,96	6	4 379,76
6.3	Enduit tyrolien teinté sur murs extérieurs	m ²	491,26	7	3 438,82
6.4	Enduit lisse au ciment pour tableau et fourniture et pose porte craies à bois en vernis	m ²	43,20	10	432,00
	Sous-total				12 180,66
VII	Peinture				
7.1	Préparation des surfaces, ponçage et masticage murs intérieurs	m ²	729,96	6,5	4 744,74
7.2	Latex sur murs intérieurs en 2 couches	m ²	729,96	6	4 379,76
7.3	Email sur murs intérieurs H=2,10 m	m ²	398,16	7	2 787,12
7.4	Latex sur plafond en deux couches	m ²	483,60	6	2 901,60
7.5	Ardoisine de couleur verte sur tableaux	m ²	43,20	15	648,00
	Sous-total				15 461,22
VIII	Menuiseries métalliques				

8.1	Fo et Po fenêtres métalliques avec antivol en tubes rectangulaires y compris treillis métalliques et clinches (90x110) à peindre avec émail	pce	42	150	6 300,00
8.2	Fo et Po porte métallique pleine y compris serrure et 2 œilletons pour cadenas à peindre avec émail de 90x210	pce	6	250	1 500,00
	Sous-total				7 800,00
IX	Faux plafond				
9.1	Fo et Po Faux plafond en timberite intérieur et extérieur y compris gitage en chevron 7x7, lattes couvre-joints et corniches	m²	488,44	18	8 791,85
	Sous-total				8 791,85
X	Toiture				
10.1	Fermes en bois 7x15 y compris protection du bois	m³	14,30	350	5 005,19
10.2	Pannes 7x7 en bois y compris protection bois	m³	2,80	350	980,98
10.3	Couverture en tôle BG28 teinté	m²	572	18	10 296,00
10.4	Planche de rive (h=30 cm) à peindre en émail	mct	144	15	2 160,00
10.5	Faîtière en tôle teinté	mct	52	15	780,00
	Sous-total				19 222,17
	Sous-total 6 salles de classe				92 724,82
B	Bâtiment administratif				
II	Terrassement				
2.1	Fouille pour semelle filante	m³	11,20	5	56,00
2.2	Remblai avec terre d'apport	m³	23,50	10	235,00
	Sous-total				291,00
III	Fondation				
3.1	Béton de propreté dosé à 250 Kg/m³	m³	0,88	150	132,00
3.2	Maçonnerie de fondation en moellon	m³	10,56	120	1 267,2
3.3	Chape d'égalisation en BA dosé 350Kg/m³	m³	1,76	150	264,00
3.4	Béton de sous pavement lissé avec teinte dosé à 250Kg/m³; Ep : 8 Cm	m³	4,16	120	499,2
3.5	Rampe d'entrée dosée à 250 Kg/m³	m³	1,32	120	158,4
3.6	Béton de socle colonnes en fondation dosé à 350 Kg/m³	m³	1,13	150	169,5
	Sous-total				2 490,3
IV	Trottoir périphérique				
4.1	Béton dosé à 250 Kg/m³; Ep. :10 Cm	m³	2,86	150	429,00
4.2	Filet d'eau dosé à 300 Kg/m³	mct	57,20	8	457,6
	Sous-total				886,6
V	Elévation				
5.1	Maçonnerie d'élévation en brique 15x15x28 Cm	m³	23,10	60	1 386,00
5.2	Béton colonnes dosé à 350 Kg/m³	m³	0,69	150	103,5
5.3	Béton poutres ceinture dosé à 350 Kg/m³	m³	1,32	150	198,00
5.4	Poutres de pose charpente dosés à 350Kg/m³	m³	1,49	150	223,5
	Sous-total				1 911,00
VI	Enduits				
6.1	Enduit au mortier de ciment murs extérieurs	m²	154	8	1 232,00
6.2	Enduit au mortier de ciment murs intérieurs	m²	231	7	1 617,00
6.3	Enduit tyrolien teinté sur murs extérieurs	m²	154	8	308,00
	Sous-total				3 157,00
VII	Peinture				
7.1	Préparation des surfaces, ponçage et masticage murs intérieurs	m²	231	7	1 652,00
7.2	Latex sur murs intérieurs en 2 couches	m²	231	5	1 155,00
7.3	Email sur murs intérieurs H=2,10 m	m²	138,60	6	831,6

7.4	Latex sur plafond en deux couches	m²	110	5	550,00
	Sous-total				4 188,6
VIII	Menuiseries métalliques et bois				
8.1	Fo et Po fenêtres métalliques avec antivol en tubes rectangulaires y compris treillis métalliques et clinches (90x110) à peindre avec émail	pce	3	150	450,00
8.2	Fo et Po porte métallique pleine y compris serrure et 2 œillets pour cadenas à peindre avec émail de 90x210	pce	2	250	500,00
8.3	Fo et Po porte intérieure en bois massifs de 90x210 m avec serrure	pce	1	200	200,00
	Sous-total				1 150,00
IX	Faux-Plafonds				
9.1	Fo et Po Faux plafond en timberite intérieur et extérieur y compris gitage en chevron 7x7, lattes couvre-joints et corniches	m²	110	18	1 980,00
	Sous-total				1 980,00
X	Toiture				
10.1	Fermes en bois 7x15 y compris protection du bois	m³	0,97	250	242,5
10.2	Pannes 7x7 en bois y compris protection bois	m³	0,49	250	122,5
10.3	Couverture en tôle BG28 teinté	m²	64	15	1 152,00
10.4	Planche de rive (h=30 cm) à peindre en émail	mct	32	15	480,00
10.5	Faîtière en tôle teinté	mct	8	15	120,00
	Sous-total				2 117,00
	Sous-total bâtiment administratif				18 171,5
	Total construction (salles de classes et bâtiment admin)				110 896,32
	Main d'œuvre				20 087,87
C	Autres coûts				
1	Forage à pompe immergée à panneaux solaire	puits	1	6 000	6 000,00
2	Bancs	pce	120	70	8 400,00
3	Table/salle de classe pour enseignants	pce	6	100	600,00
4	Bureau avec 2 chaises	kit	3	150	450,00
5	Aménagement extérieur	Fft	1	700	700,00
6	Gestion des déchets	Fft	1	150	150,00
7	Clôture	Fft	1	6 000	6 000,00
8	Etudes géotechniques et topographiques	Fft	1	2 000	2 000,00
	Sous-total				24 300,00
	GRAND TOTAL (A+B+C)				155 284,19

11. Prescriptions techniques.

01. Fouilles de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable doit être exempté d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendres ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats (voir la semelle de propreté).

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable (voir semelle de propreté).

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en briques cuites dont les dimensions : l= 0,15 m ; h= 0,15 m ; L=0,28 m
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en ciment lissé sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PAIN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Baie.

- Les fenêtres sont vitrées de 4 mm d'épaisseur et l'ossature métallique ;
- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile à couleur blanche. ;

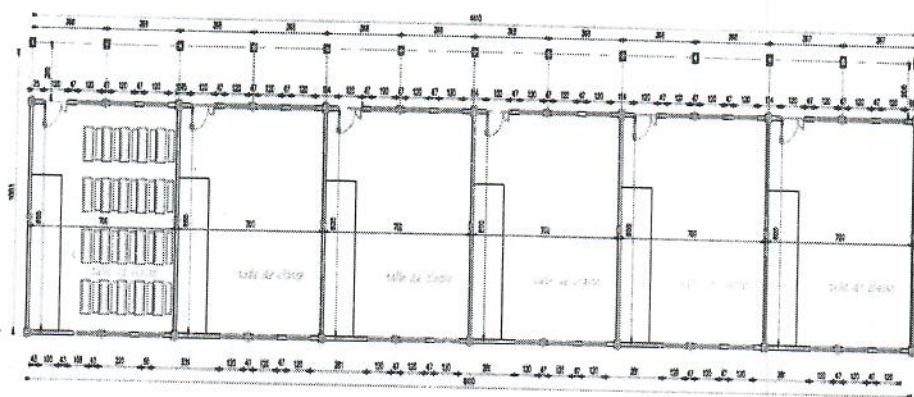
12. Le plafond.

- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

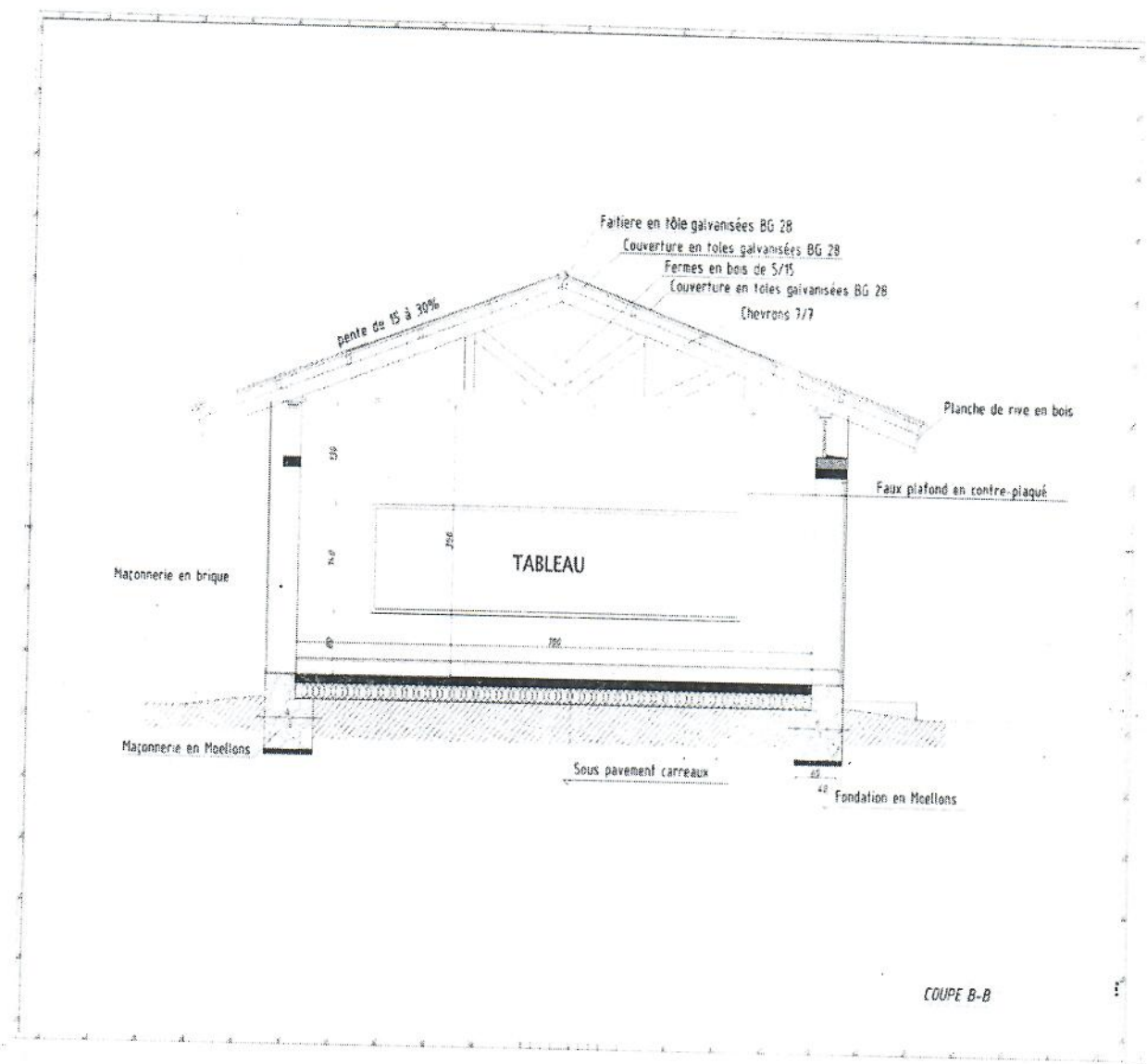
13. Autres matériaux.

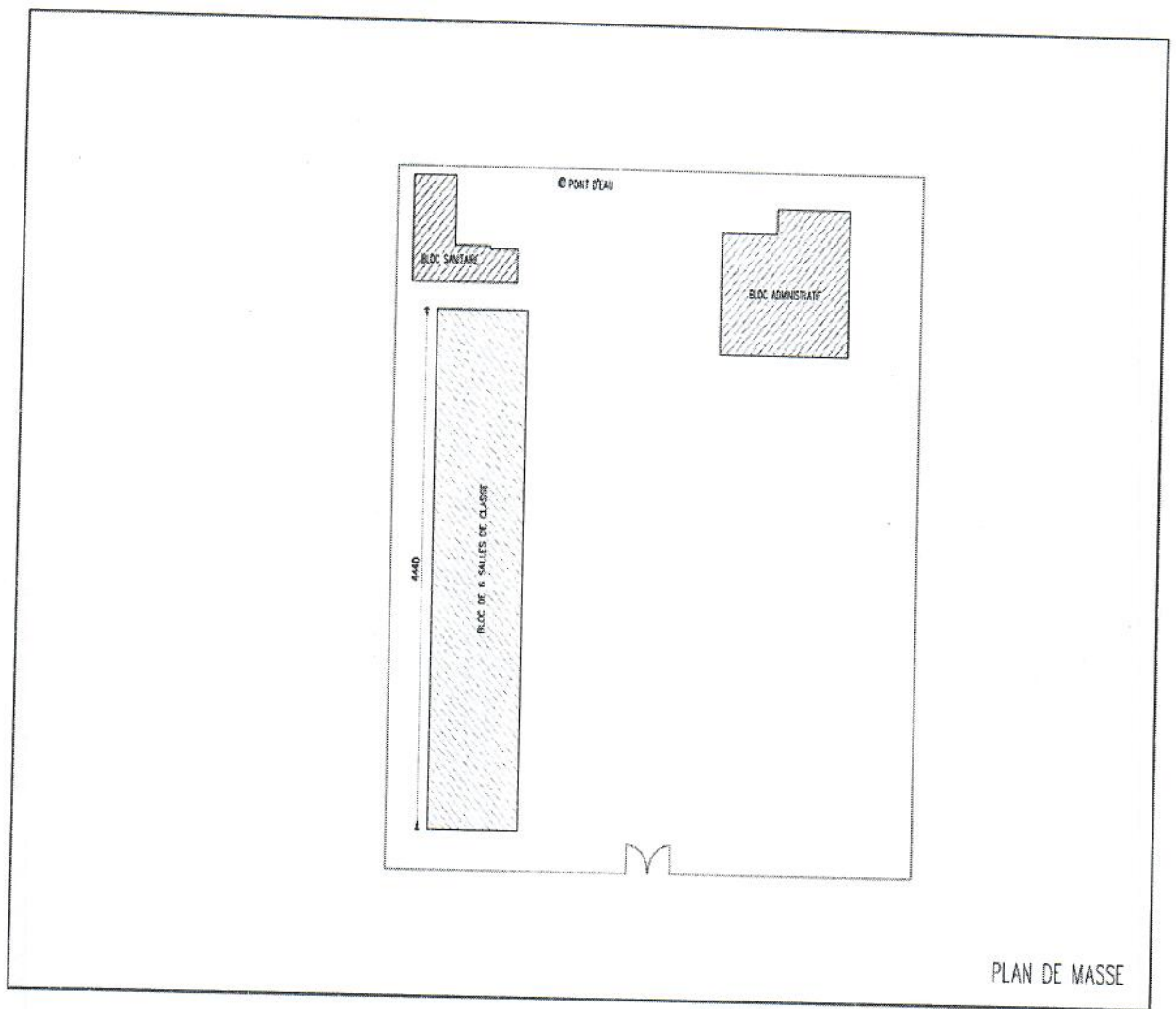
- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Le bois de coffrage doit être bien droit, pas tordu.

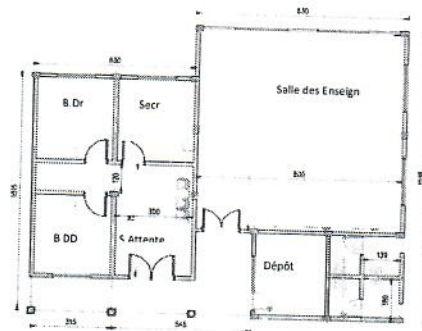
13. Plans de l'ouvrage.



VUE EN PLAN BLOC DES SALLES DE CLASSE

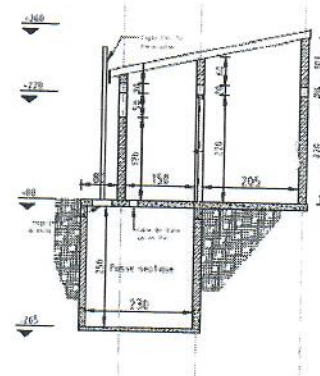
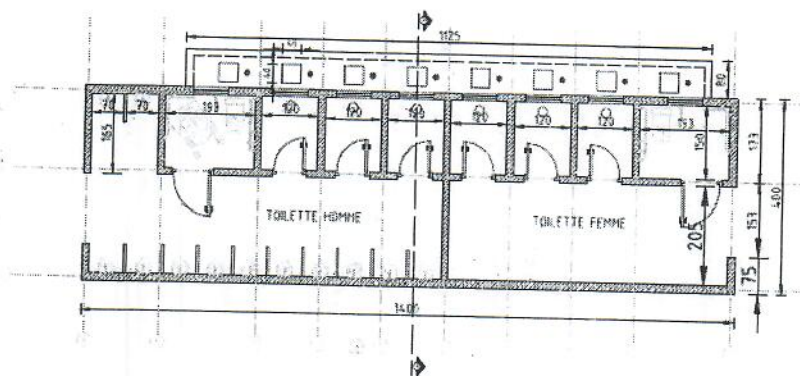






VUE EN PLAN BLOC ADMINISTRATIF

Sanitaires/école



Projet 2 : Construction d'un centre de santé.

1. Secteur d'intervention : Santé

2. Contexte et Justification

L'accès aux soins de santé est l'un des besoins fondamentaux de toute population humaine. Pour assouvir ce besoin, il importe que les communautés disposent des structures des soins de santé appropriées. Alors que le Chef de l'Etat prône l'accès universel aux soins de santé – la maternité en l'occurrence - ce qui est conforme aux dispositions de la Constitution de la République Démocratique du Congo et à celles de la Charte des droits de l'homme des nations Unies, la matérialisation desdites dispositions surtout dans les milieux ruraux apparaît en réalité comme chimérique étant donné l'inexistence des infrastructures des soins de santé dans ces contrées. Parlant des populations du Secteur Lufira et plus précisément du village Kapota, l'un des visages de la pauvreté de ce milieu est la difficulté d'accès aux structures des soins de santé. A ce jour, la population de ce village est obligée de parcourir de longues distances à la recherche d'une formation sanitaire (FOSA). Voilà la raison pour laquelle lors des négociations du cahier des charges de la SOMINKO SARLU, les délégués de la communauté dudit village ont priorisé la construction d'un centre de santé afin de répondre au besoin d'accès aux soins de santé modernes.

3. Brève description

Ce projet consiste à construire un centre de santé au village Kapota pour permettre d'administrer les soins de santé primaires et résoudre la question épineuse d'accouchement assisté des femmes dans une structure sanitaire. Le centre de santé sera constitué d'une salle de consultation, d'un bureau de l'infirmier titulaire, d'un bloc sanitaire, d'un laboratoire, d'un incinérateur, et de deux salles d'observation pour hommes et pour femmes, d'une maternité équipée, d'une pharmacie, d'un point d'eau et d'une clôture ainsi que des trous à placentas et à ordures.

4. Objectif du projet

- Assurer les soins primaires de qualité à moindre coût à la population ;
- Assurer à la population la proximité d'une structure des soins de santé de qualité ;
- Contribuer à la réduction du taux de mortalité maternelle et infantile ;
- Contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité de la population.

5. Localisation

Le poste de santé sera construit au village Kapota, Groupement Kyembe, dans le Secteur Lufira, Territoire de Kambove, Province du Haut-Katanga.

6. Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce projet sont les populations vivant dans le village Kapota et tout celui qui sera éventuellement soigné dans ce poste de santé.

7. Résultats attendus :

- Un centre de santé moderne est construit en matériaux durables et équipé ;
- Accès aux soins de santé à moindre coût assuré à la population ;
- Taux de mortalité maternelle et infantile réduit.

8. Activités pour atteindre les résultats :

- L'obtention du terrain par la communauté ou l'autorité locale ;
- Lancement de l'appel d'offre publique ;
- Sélection du maître d'œuvre ;
- Exécution des travaux de construction ;
- Equipement du centre de santé ;
- Remise de clé au médecin chef de zone.

8. Stratégie de mise en œuvre

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et la Société Minière du Kongo (SOMINKO) SARLU. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet le terrain devant servir à la construction de l'école en délivrant un acte de cession dudit terrain. Le financement ainsi que la gestion du projet sera assurée par la SOMINKO SARLU. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction, d'un fournisseur d'équipements ainsi que d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés publics. Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages. SOMINKO va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé. Elle va plus encore équiper les écoles en mobiliers bien spécifiés en recourant à un fournisseur sélectionné dans la transparence. A la fin des travaux, interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité locale par la SOMINKO.

9. Mécanisme de suivi-évaluation

En vertu de l'article 13, de l'annexe XVII du règlement minier, le suivi-évaluation relève de la responsabilité du Comité Local de Suivi (CLS) qui sera présidé par le Maire de la ville de Likasi. Celui-ci sera composé d'un (1) délégué de la SOMINKO SARLU et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Les services étatiques, à savoir la DPEM, le FNPSS et l'ACE, assureront à leur tour un contrôle pouvant être assorti des sanctions conformément à la loi en cas de manquements graves dans la mise en œuvre du projet. Le suivi-évaluation sera axé sur plusieurs aspects entre autres le délai d'exécution conformément au chronogramme défini dans le cahier des charges, le respect des spécifications des infrastructures et la procédure de passation de marché public.

10. Calendrier du déroulement des activités

N	Description	Sept 2025	Oct 2025	Nov 2025	Déc 2025	Janv 2026	Févr 2026
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						
2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de second œuvre						
3	Equipement du poste de Santé						
4	Remise de l'ouvrage au médecin Chef de zone de santé						

11. Devis estimatif de la construction et équipement du centre de santé.

N	Désignation	Unité	Qté	PU en \$US	PT en \$US
A	Bâtiment du centre de santé				
I	Installation et replis chantier	Fft			1 000,00
	Sous-total				1 000,00
II	Terrassement				
2.1	Fouille	m³	21	5	105,00
2.2	Remblai avec terre d'apport	m³	18,20	10	182,00
	Sous-total				287,00
III	Fondation				
3.1	Béton de propreté dosé à 250 Kg/m³	m³	1,5	150	225,00
3.2	Maçonnerie de fondation en moellon 40 cm	m³	24,75	120	2 970,00
3.3	Socles des colonnes en béton armé dosé à 350 Kg/m³	m³	2,40	150	360,00
3.4	Chape d'égalisation en BA dosé à 350 Kg/m³	m³	1,50	150	225,00
3.5	Dalle de sous pavement dosé à 250Kg/m³ ;Ep : 7 Cm	m³	8,78	120	1 053,6
3.6	Filet d'eau en béton BB dosé à 250 Kg/ m³	Fft	1	150	150,00
	Sous-total				4 983,6

IV	Elévation				
4.1	Maçonnerie d'élévation en brique 15x15x28 Cm	m ³	58,44	60	3 506,4
4.2	Colonnes en béton colonnes dosé à 350 Kg/m ³	m ³	1,58	150	237,00
4.3	Poutre de ceinture en BA dosé à 350 Kg/m ³	m ³	1,98	150	297,00
4.4	Poutres de chaînage avec console en BA dosés à 350Kg/m ³	m ³	2,04	150	306,00
	Sous-total				4 346,4
V	Revêtement sol et mur				
5.1	Enduit lisse sur murs intérieurs	m ²	372	7	2 604,00
5.2	Enduit au tyrolien teinté écrasé sur mur extérieurs	m ²	223	8	1 784,00
5.3	Carreaux en gré céramique sur le béton de sous pavement	m ²	140,45	30	4 213,5
5.4	Carreaux gré céramique sur sol laboratoire et salle d'accouchement	m ²	18,66	30	559,8
5.5	Table des services au laboratoire avec dalle en BA	Fft	1	150	150,00
5.6	Faïence sur mur h=2,10 m (laboratoire et salle d'accouchement)	m ²	58,02	25	1 450,5
	Sous-total				10 761,8
VI	Peinture				
6.1	Préparation des surfaces, ponçage et masticage murs intérieurs et faux plafond	m ²	528	8	4 224,00
6.2	Latex sur murs intérieurs en 2 couches et sur faux plafond	m ²	453,60	5	2 268,00
6.3	Email sur murs intérieurs H=2,10 m	m ²	283,50	6	1 701,00
6.4	Email sur menuiseries métalliques, planche de rive	Fft		150	150,00
	Sous-total				8 343,00
VII	Menuiserie en bois et métallique				
7.1	Fo et Po portes extérieures métalliques double battant semi vitrées de 2,50 x 1,20 m avec serrure et accessoires porte-cadenas	pce	3	300	900,00
7.2	Fo et Po portes intérieures en bois pleines double battant avec serrure de 2,50 x 1,20 m	pce	1	200	200,00
7.3	Fo et Po portes intérieures en bois massif un seul battant avec serrure de 2,50 x 0,90 m	pce	12	150	1 800,00
7.4	Fo et Po fenêtres métalliques avec antivol en tubes de 20, vitre ép. 4 mm de 1,30 x 1,50 ml	pce	9	160	1 440,00
7.5	Fo et Po fenêtres métalliques avec antivol en tube de 20, vitre ép.4 mm de 1,30 x 1,80 m	pce	3	170	510,00
	Sous-total				4 850,00
VIII	Couverture				
8.1	Fo et Po de fermes en madrier 5/11 avec traitement au pentaxol	m ³	4,25	300	1 275,00
8.2	Fo et Po Pannes en chevrons 7x7 avec traitement au pentaxol	m ³	2,33	300	699,00
8.3	Fo et Po tôles ondulées galvanisées prépeintes en BG28 + accessoires de fixation joints y compris	m ²	215,60	18	3 880,80
8.4	Fo et Po faux plafond en timberite de 3 mm avec gitage, latte couvre-joint et corniche y compris	m ²	156	20	3 120,00
8.5	Fo et Po tôle faîtière	ml	19,48	15	292,22
8.6	Fo et Po planche de rive usinée avec une largeur de 20 cm et 3 cm d'épaisseur	ml	99,64	15	1 494,60
	Sous-total				10 760,82
IX	Plomberie et appareil sanitaire				
9.1	Forage avec pompe immergée à panneaux solaires	puits	1	6 000,00	6 000,00
9.2	Adduction eau et évacuation	Fft	1	200	200,00

9.3	Fo et Po robinets y compris accessoires	Fft	1	150	150,00
9.4	Trou à placenta	pce	1	300	300,00
9.5	Trou à ordures	pce	i	50	50,00
9.6	Incinérateur	pce	1	700	700,00
9.7	Bloc sanitaire	Fft	1	3 000	3 000,00
	Sous-total				10 400,00
X	Autres coûts				
10.1	Clôture	Fft		7 000	7 000,00
10.2	Aménagement extérieur (arbres, parking...)	Fft		1 400	1 400,00
10.3	Gestion des déchets (poubelles à dédales)	Fft		100	100,00
10.4	Electricité	Fft		5 000	5 000,00
10.5	Etudes géotechniques et topographiques	Fft		1 500	1 500,00
	Sous-total				15 000,00
XI	Main d'œuvre				13 000,00
	Total construction bâtiment				79 832,62
XI	Equipements				
11.1	Lit d'hospitalisation	Pce	8	210	1 680
11.2	Matelas	Pce	8	70	560
11.3	Draps de lit	Pce	16	20	320
11.4	Plateau de soins	Pce	1	20	20
11.5	Table de bureau	Pce	2	100	200
11.6	Chaises de bureau	Pce	2	70	140
11.7	Microscope binoculaire	Pce	1	500	500
11.8	Lit d'examen	Pce	1	350	350
11.9	Lit d'accouchement	Pce	1	700	700
11.10	Autoclave	Pce	1	900	900
11.11	Balance avec toise	Pce	1	250	250
11.12	Banquettes pour visiteurs	Pce	2	100	200
11.13	Réfrigérateur	Pce	1	1 300	1 300
11.14	Thermoflash	Pce	1	60	60
11.15	Médicaments en pharmacie et réactifs de laboratoire	Kit	1	4 168,92	4 168,92
	Sous-Total/Equipement				11 348,92
	GRAND TOTAL (Bâtiment + Equipements)				91 181,54

12. Prescriptions techniques.

01. Fouilles de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable doit être exempté d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendres ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats (voir la semelle de propreté).

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable (voir semelle de propreté).

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en briques cuites dont les dimensions : l= 0,15 m ; h= 0,15 m ; L=0,28 m
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en BWG 28 ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termites.

08. Le pavement.

- Le pavement est en carreaux céramiques antidérapants sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PAIN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Baie.

- Les fenêtres sont vitrées de 4 mm d'épaisseur et l'ossature métallique ;

- Les parties métalliques sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile à couleur blanche. ;

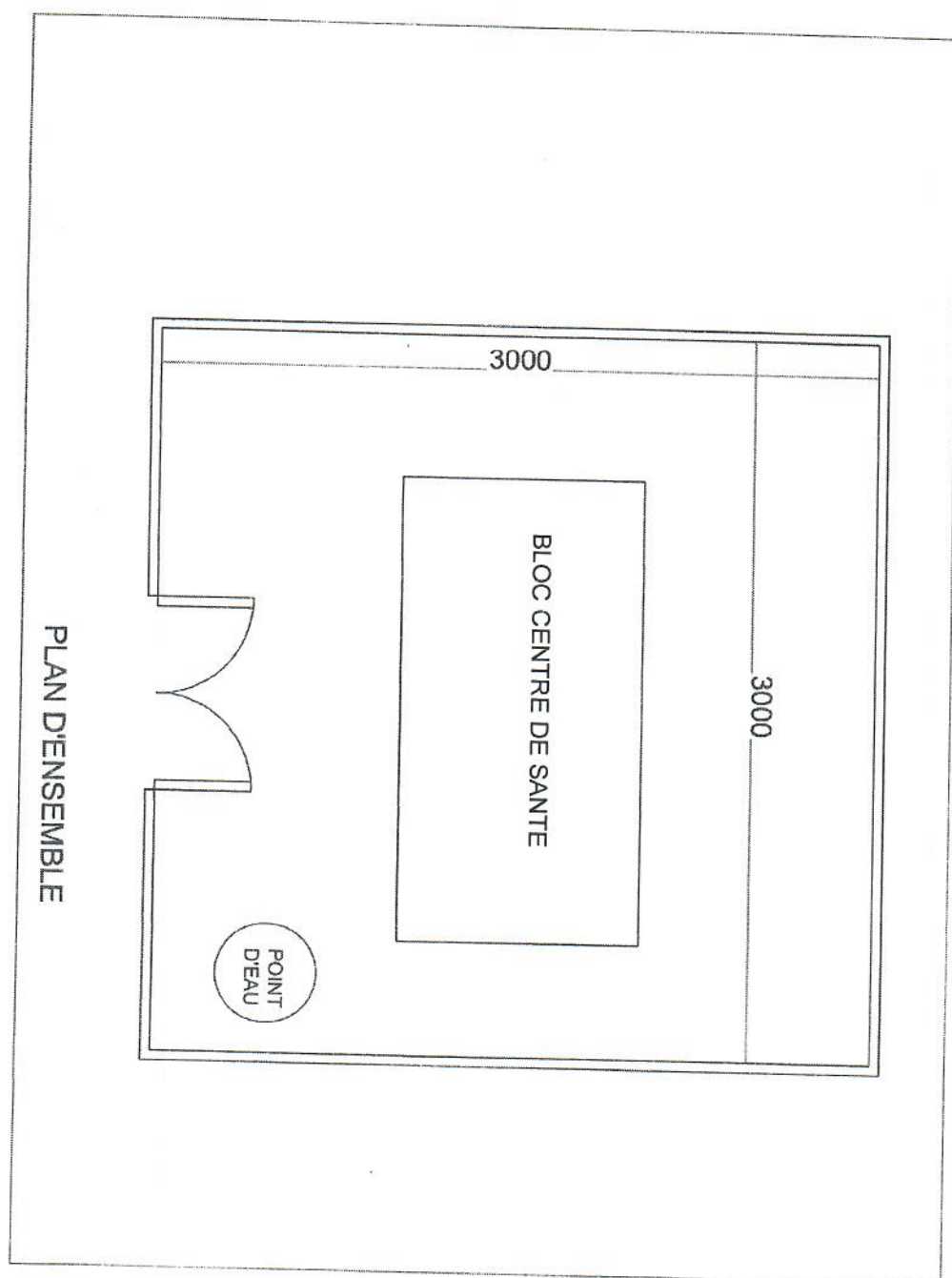
12. Le plafond.

- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

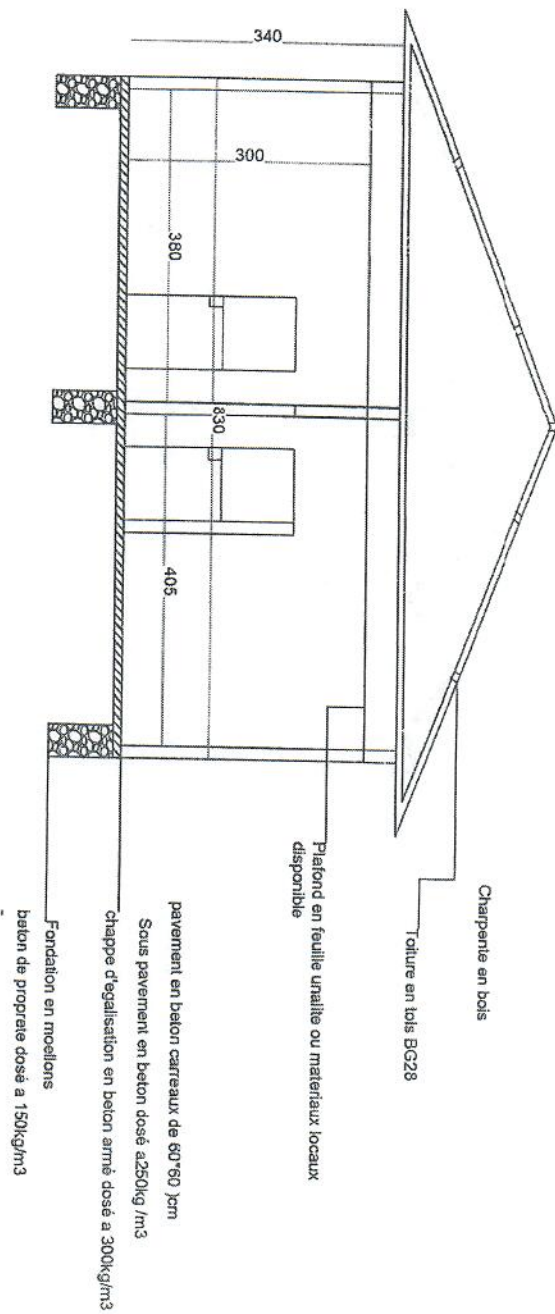
13. Autres matériaux.

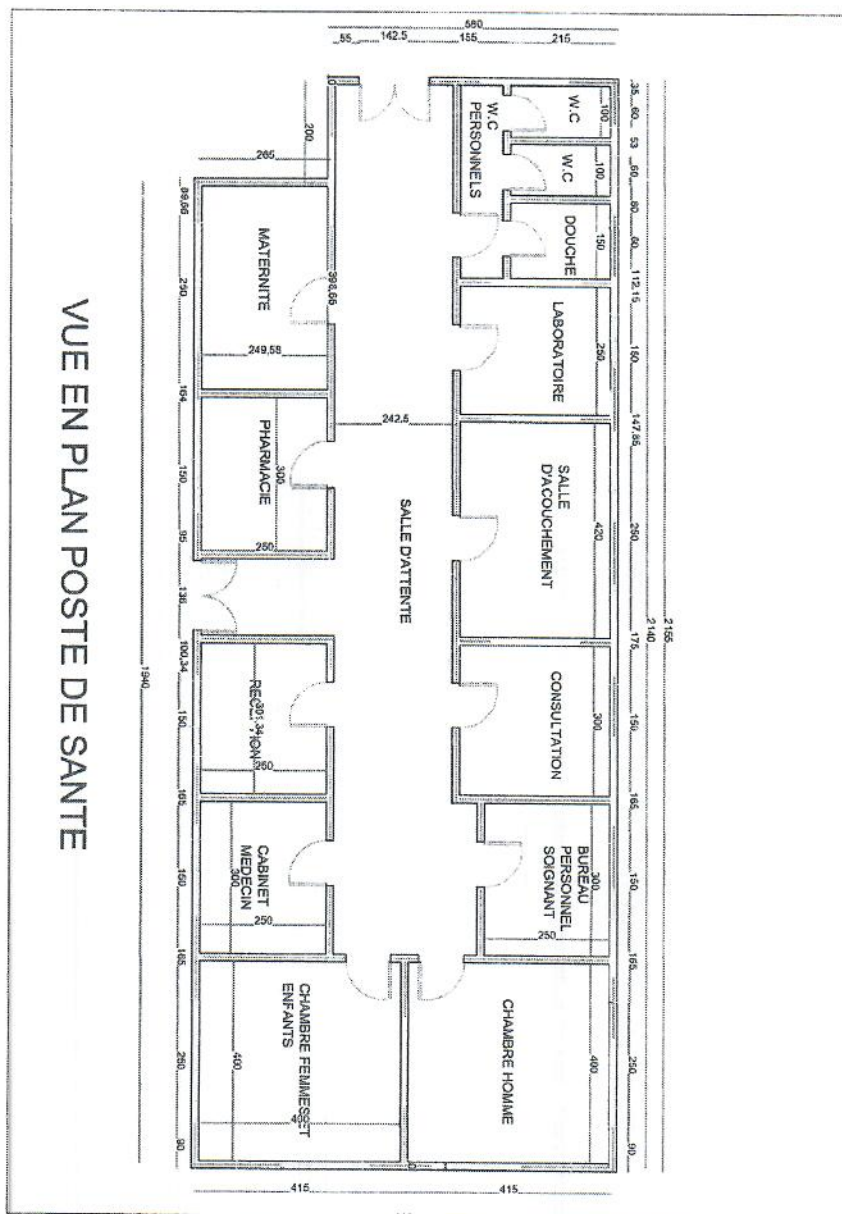
- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Le bois de coffrage doit être bien droit, pas tordu.

3. Plans de l'ouvrage.



COUPE AA'





VUE EN PLAN POSTE DE SANTE

Projet 3 : Construction d'un marché communautaire.

1. Secteur d'intervention : DERU et Infrastructures

2. Contexte et justification

Les communautés du secteur de la Lufira vivant dans l'espace géographique impacté par l'exploitation minière de la SOMINKO SARLU sont essentiellement des cultivateurs. Ils vivent d'une agriculture de subsistance étant donné la faible productivité de leurs exploitations. Cependant, malgré les contraintes de productivité, ils arrivent à dégager un surplus de la production destinée à la vente pour subvenir notamment aux besoins de scolarité des enfants, de santé, d'habillement et même d'acquisition des biens de valeur. Par rapport à la vente de leurs produits, il se constate l'absence de lieux des négoce pour beaucoup d'agglomérations devant favoriser des échanges commerciaux à caractère formel. Avec l'opportunité offerte par le cahier des charges de responsabilité sociétale de la SOMINKO SARLU, la communauté du village Kimpemba a inscrit parmi ses priorités de développement la construction d'un centre des négoce, en l'occurrence le marché communautaire, afin de faciliter les transactions à caractère lucratif en rapport avec la vente des produits locaux et finis qui proviennent des centres urbains. Lors des négociations, le projet de construction d'un marché communautaire de ce village a été retenu pour son exécution.

3. Brève description du projet.

Le présent projet consiste à construire pour le village Kimpemba un marché communautaire fait chacun d'un hangar devant abriter les étalages pour les vendeurs, des sanitaires et d'un point d'eau potable. Le marché sera construit en matériaux durables dont la structure en béton sera armée avec les spécificités suivantes :

- Fondations en maçonnerie de moellons ;
- Elévation des murs en briques cuites de 15 x 15 x 25 Cm ;
- Colonnes et poutres en béton armé.

Le marché aura une superficie de 90 m² avec des étalages pour 40 places des vendeurs.

4. Localisation du projet.

Le présent projet a comme espace de sa réalisation le village Kimpemba, groupement Kyembe, secteur de la Lufira en Territoire de Kambove.

5. Bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires directs du projet sont essentiellement les habitants du village Kimpemba. Les bénéficiaires indirects sont les habitants des autres agglomérations du groupement Kyembe et plus largement les habitants du secteur de la Lufira.

6. Objectifs du projet.

6.1. Objectif général.

- Contribuer à la promotion des échanges commerciaux dans le secteur de la Lufira.

4.2. Objectifs spécifiques.

- Construire un marché communautaire avec comme effets : attirer les commerçants et autres consommateurs des produits vivriers et finis ; stimuler et augmenter les revenus des producteurs et des vendeurs locaux.

5. Résultat attendu :

Un marché communautaire est construit et accueille les vendeurs et les acheteurs des produits locaux et finis venant des centres urbains.

6. Activités pour atteindre le résultat.

- Lancement des appels d'offre pour les entrepreneurs de construction, les fournisseurs d'équipements et les bureaux d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques :
 - Préparation ;
 - Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre ;
 - Evaluation des offres, passation des marchés.
- Réalisation des études géotechniques et topographiques
- Exécution des travaux de construction :
 - Travaux préparatoires ;
 - Terrassement et fondations ;
 - Travaux pour la superstructure ;
 - Travaux d'intérieur et d'extérieur.
- Remise de l'ouvrage à l'autorité locale.

7. Stratégie de mise en œuvre du projet

Les intervenants-clés dans la mise en œuvre du projet sont notamment l'autorité locale et la SOMINKO SARLU. L'autorité locale va mettre à la disposition du projet le terrain devant servir à la construction du marché en délivrant un acte de cession irrévocable dudit terrain. Le financement ainsi que la gestion du projet sera assurée par la SOMINKO SARLU. Cette dernière va procéder au lancement des appels d'offre et à la sélection dans la transparence d'une entreprise de construction ainsi que d'un Bureau d'études devant effectuer les études géotechniques et topographiques. Les travaux de construction seront exécutés par l'entreprise qui aura gagné le marché conformément aux procédures de passation des marchés publics. Elle réalisera les travaux en se conformant scrupuleusement aux plans et aux prescriptions techniques de l'ouvrage. La SOMINKO SARLU va fournir à l'entrepreneur les résultats d'études géotechniques et topographiques effectuées par un Bureau d'études agréé. A la fin des travaux interviendra la remise de l'ouvrage à l'autorité locale par la SOMINKO SARLU.

8. Chronogramme détaillé d'exécution du projet.

N	Activités et tâches	Echéance					
		Sept 2027	Oct 2027	Nov 2027	Déc 2027	Janvier 2028	Février 2028
1	Lancement des appels d'offre						
1.1	Préparation						
1.2	Publication des avis d'appel d'offre, distribution des dossiers d'appels d'offre						
1.3	Evaluation des offres, passation des marchés						
2	Exécution des travaux de construction						
2.1	Travaux préparatoires						
2.2	Terrassement						
2.3	Travaux des gros œuvres						
2.4	Travaux de second œuvre						
3	Equiperment des marchés en mobiliers						
4	Remise de l'ouvrage à l'autorité locale						

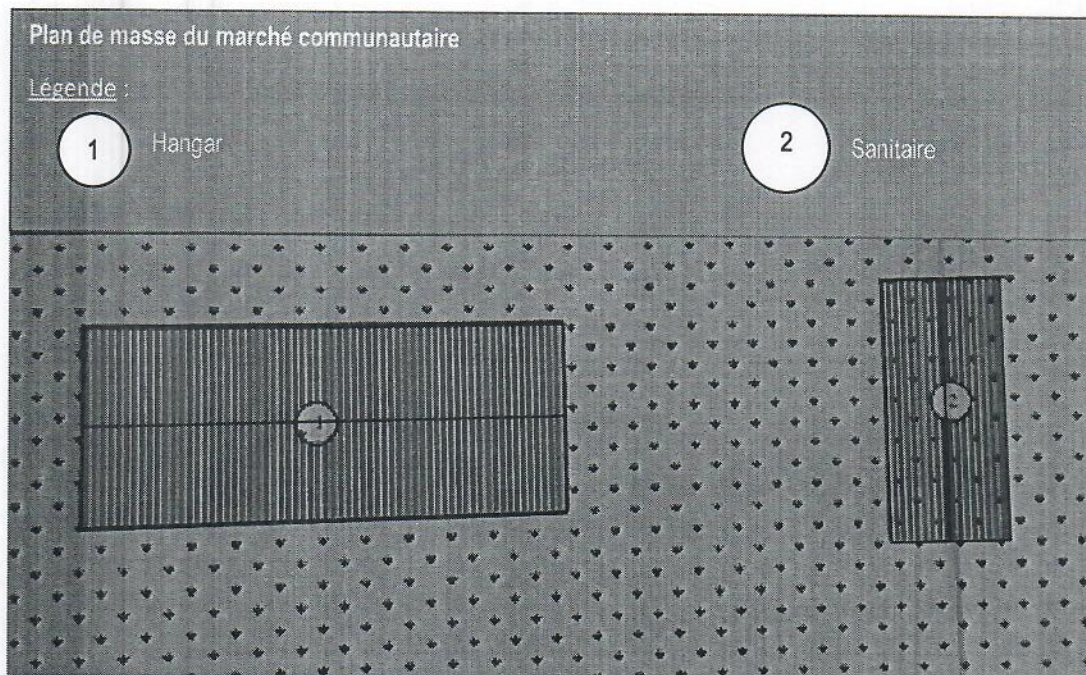
9. Mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation sera assuré par le Comité Local de Suivi (CLS) présidé par l'Administrateur de Territoire de Kambove et composé d'un (1) délégué de la SOMINKO SARLU et de quatre (4) représentants désignés des communautés locales. Le suivi-évaluation portera sur un certain nombre de volets, notamment le respect des procédures de passation des marchés, le respect des échéances, la conformité aux plans et aux prescriptions techniques des ouvrages, l'audit des dépenses effectuées. Le CLS devra élaborer les outils de suivi-évaluation. En temps opportun, il communiquera à la SOMINKO SARLU le calendrier de ses activités. A l'issue de chaque session de suivi-évaluation, un rapport sera élaboré et partagé avec la SOMINKO SARLU dans le but de corriger les éventuelles erreurs de gestion et d'exécution du projet. Les services de l'Etat à savoir la Direction de protection de l'environnement minier (DPEM), le Fonds national de promotion et de service social (FNPSS) et l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) effectueront à un second niveau le contrôle de l'exécution du projet.

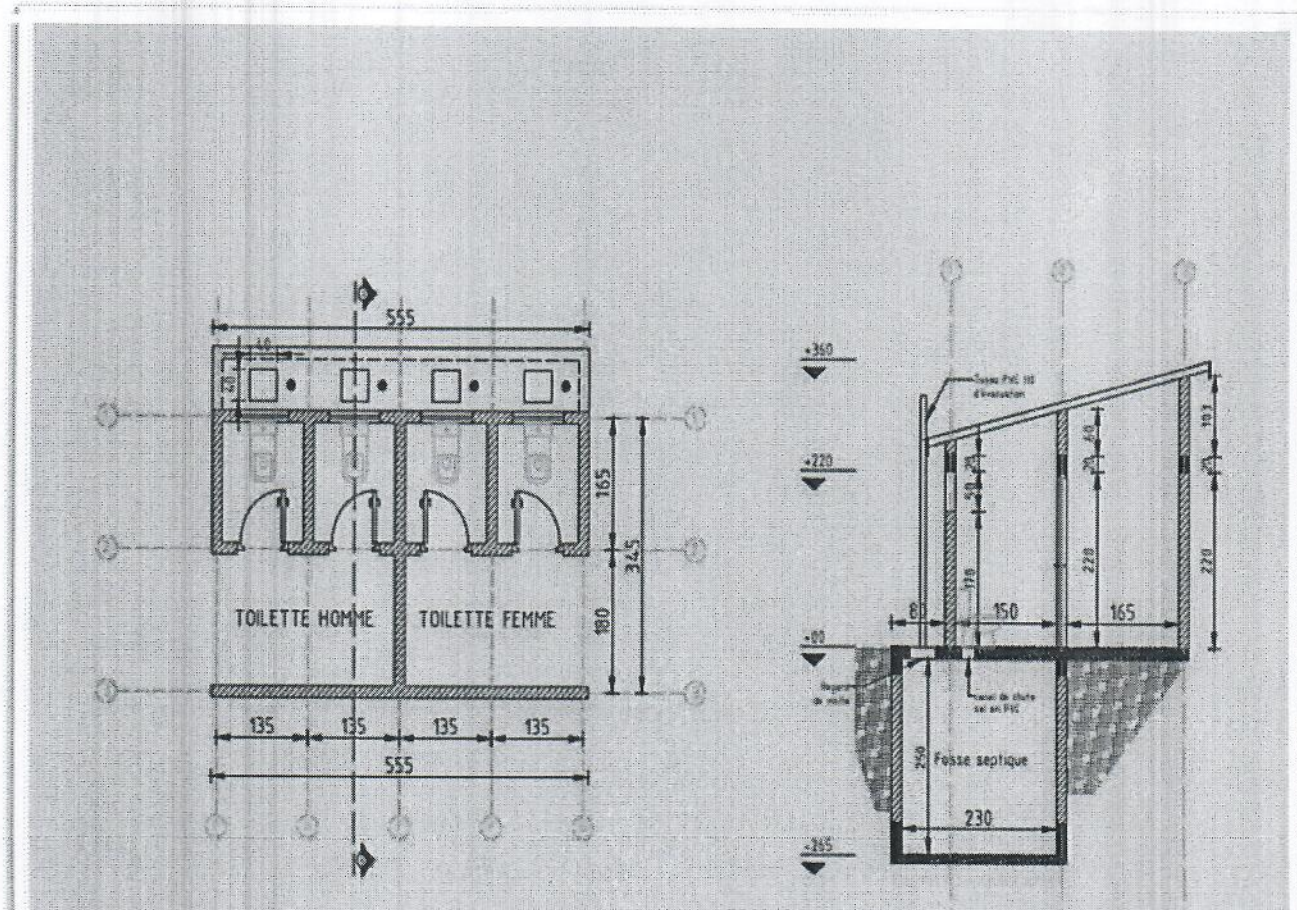
11. Devis détaillé du projet.

N	Désignation	Unité	Qté	PU en \$US	PT en \$US
I	Installation et replis chantier	Fft	1	1 000	1 000,00
	Sous-total				1 000,00
II	Etudes géotechniques et topographiques	Fft	1	2 000	2 000,00
	Sous-total				2 000,00
III	Fondation du Hangar				
3.1	Terrassement	m ³	9,70	5	48,50
3.2	Fouille	m ³	9,70	5	48,50
3.3	Béton de propreté dosé à 250 Kg/m ³	m ³	1,57	200	314,57
3.4	Maçonnerie de fondation en moellon	m ³	14,29	160	2 285,71
3.5	Remblais	m ³	30,41	10	304,11
3.6	Colonnes de fondation en BA dosé à 350Kg/m ³	m ³	1,76	400	702,00
3.7	Chape d'égalisation en BA dosé à 350Kg/m ³	m ³	2,26	400	943,72
3.8	Sous pavement en BB dosé à 250Kg/ m ³	m ³	9	200	1 800,00
	Sous-total				6 398,62
IV	Elévation des murs				
4.1	Maçonnerie en briques cuites de 15x15x25	m ³	39,90	80	3 192
4.2	Poutre en BA de 15x20 cm dosé à 350Kg/ m ³	m ³	1,81	400	725,94
4.3	Béton A dosé à 350Kg/ m ³ pour étalage et assises des vendeurs	m ³	6,48	400	2 592,00
4.4	Colonnes en BA de 15x15 cm dosé à 350Kg/ m ³	m ³	2,16	400	864,00
	Sous-total				7 373,94
V	Toiture				
5.1	Fermes en bois double madrier de 4X11 cm	m ³	1,68	350	588,59
5.2	Pannes en bois chevrons de 7x7 cm	m ³	1,32	350	460,31
5.3	Couverture en tôles ondulées BG28	m ²	153,60	18	2 764,80
5.4	Tôles faitières et noues	ml	15	15	225,00
5.5	Planche de rive de 3x15 cm	ml	50	18	900,00

	Sous-total				4 938,69
VI	Revêtement sol et murs				
6.1	Crépissage intérieur dosé à 300Kg/ m ³	m ²	111,72	8	893,76
6.2	Crépissage extérieur dosé à 300Kg/ m ³	m ²	56,76	9	510,84
6.3	Enduit tyrolien murs extérieurs	m ²	56,76	9	510,84
	Sous-total				1 915,44
	Sous-total Hangar				20 626,69
VII	Sanitaires				
7.1	Terrassement	m ³	4,36	5	21,80
7.2	Béton B de propreté dosé à 250 Kg/m ³	m ³	1,09	200	218,00
7.3	Maçonnerie de fondation en moellon	m ³	5,23	160	837,12
7.4	Remblais	m ³	6,83	10	68,25
7.5	Socle de fondation en BA dosé à 350Kg/m ³	m ³	0,46	400	182,52
7.6	Chape d'égalisation en BA dosé à 350Kg/m ³	m ³	0,50	400	198,38
7.7	Sous pavement en BB dosé à 250Kg/ m ³	m ³	1,89	200	378,56
	Sous-total				1 904,63
VIII	Elévation des murs				
8.1	Maçonnerie en briques cuites de 15x15x25	m ³	18,29	80	1 463,20
8.2	Colonnes en BA de 15x20 cm dosé à 350Kg/ m ³	m ³	0,41	400	162,00
8.3	Poutres en BA de 15x20 dosé à 350Kg/m ³	m ³	0,75	400	300,00
8.4	Poutre console en BA de 15x20 cm dosé à 350Kg/ m ³	m ³	0,94	400	375,00
8.5	Chambre de visite	pce	6	200	1 200,00
	Sous-total				3 500,20
IX	Toiture				
9.1	Fermes en bois double madrier de 4X11 cm	m ³	0,45	350	157,16
9.2	Pannes en bois chevrons de 7x7 cm	m ³	0,29	350	100,33
9.3	Couverture en tôles ondulées BG28	m ²	39	18	702,00
9.4	Tôles faîtières	ml	8	15	120,00
9.5	Planche de rive de 3x15 cm	ml	25	15	375,00
9.6	Fo et Po Faux plafond en timberite intérieur et extérieur y compris gitage en chevron 7x7, lattes couvre-joints et corniche	m ²	25,81	18	464,00
	Sous-total				1 919,06
X	Revêtement sol et murs				
10.1	Crépissage intérieur dosé à 300Kg/ m ³	m ²	98,28	9	884,52
10.2	Crépissage extérieur dosé à 300Kg/ m ³	m ²	181,25	8	1 449,98
10.3	Enduit tyrolien murs extérieurs	m ²	81,90	9	737,10
10.4	Carrelage	m ²	18,20	45	819,00
10.5	Faïence hauteur = 2 m	m ²	39,97	30	1 199,02
10.6	Pavement ciment lissé	m ²	18,20	30	546,00
10.7	Fo et Po WC turc	Pce	4	70	280,00
10.8	Lave-mains	Pce	2	45	90,00
10.9	Porte papier hygiénique	Pce	4	6	24,00
10.10	Peinture latex sur faux plafond	m ²	25,81	9	232,29
10.11	Peinture latex après faïence	m ²	120,30	6	721,78
	Sous-total				6 983,69
XI	Menuiserie métallique				
11.1	Fo et Po portes métalliques de 0,90 x 2,10m	pce	2	250	500,00
11.2	Fo et Po petites portes métalliques de 0,90x1,85 m	pce	4	200	800,00
11.3	Fosse septique 50 usagers	pce	1	2 500	2 500,00
11.4	Puits perdant	pce	1	1 000	1 000,00
11.5	Filet d'eau (aménagement petite rigole pour évacuation des eaux des pluies)	Fft	1	2 000	2 000,00



Sanitaires/Marché communautaire



13. Prescriptions techniques.

01. Fouille de fondation

- Largeur de fouille est de 0,50 m ;
- Profondeur de la fouille est de 0,50 m ;
- Le fond de la fouille est horizontal.

02. Semelle de propreté.

- Le dosage doit être de 150 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable doit être exempté d'impureté.

03. Fondation en moellon.

- Les moellons doivent être durs, pas tendres ;
- Les moellons doivent être compacts et non poreux ;

04. Chape d'égalisation.

- Le dosage doit être de 300 Kg/m³ ;
- Les agrégats, se conférer à la semelle de propreté.

05. Dalle de sole ou sous pavement.

- Dosé à 300 Kg/m³ ;
- Les graviers ou concassés doivent être de granulométrie 3-6 ;
- Le sable, cfr. Semelle de propreté.

06. Elévation en maçonnerie.

- L'élévation doit être en briques cuites dont les dimensions : l= 0,5 m ; h= 0,15 m ; L=0,25 m ;
- Les parpaings doivent être compactés et résistants.

07. Le comble.

- Le bois ne doit pas avoir des nœuds ni d'aubier ;
- Les fermes sont en dimension 4/11 ;
- Les pannes en bois de dimension 5/7 ;
- Les bois ne doivent pas être tendus ;
- On utilisera le bois résineux sec, pas humide ;
- Le bois mulombwa, lusanga ou autre bois tropical peut être utilisé ;
- Les tôles sont en bacs autoportants ;
- La charpente doit recevoir une couche d'anti-termite.

08. Le pavement.

- Le pavement est en ciment lissé sur du béton de sous-pavement encore frais.

09. L'enduit.

- L'enduit est au mortier de ciment dosé à 300 Kg/m³ et d'épaisseur de 2,3 Cm.

10. La peinture.

- La peinture est de marque PAIN NATIONAL ou d'une autre qualité supérieure à celle-ci ;
- La peinture est faite de 2 couches après ponçage de l'enduit.

11. Huisserie.

- Les portes métalliques du bloc sanitaire sont badigeonnées avec de l'antirouille avant l'application de la peinture à huile ;

12. Le plafond.

- Le gitage (ossature) est en bois de 5/5 ;
- Les feuilles sont unalites ;
- Les joints laissés par les unalites sont formés par des lattes ;
- La partie visible du plafond doit recevoir 2 couches de latex.

13. Autres matériaux.

- L'eau de gâchage doit être propre, exempte de toute impureté (graisse et matière solide) ;
- Les aciers pour le chaînage sont de diamètre 10 mm pour les armatures longitudinales et cadres en diamètre 6 mm espacés de 20 Cm ;
- Le bois de coffrage doit être bien droit, pas tordu.

IV. DISPOSITIONS FINALES.

Le présent cahier des charges s'avère être une convention entre la Société Minière du Kongo SARLU, représentée par Monsieur MEDHI, Manager dûment mandaté, et les communautés du Groupement Kyembe, notamment les villages Kapota et Kimpembe dans le Secteur de Lufira, Territoire de Kambove, impactées par les activités d'exploitation minière de ladite Société. Ces communautés sont représentées par leurs délégués conjointement avec les Membres du CLD du Secteur de Lufira.

La Société Minière du Kongo SARLU s'engage à financer et à réaliser le projet conformément au chronogramme détaillé d'activités. S'agissant des activités nécessitant la passation des marchés, l'entreprise s'engage à constituer avec les membres des villages impactés et l'autorité locale à mettre en place une Commission ad hoc. Celle-ci décidera des modalités de passation des marchés spécialement dans la fourniture des intrants agricoles et des matériels aratoires. Dans le but d'assurer la transparence dans les opérations, la Commission sera composée des représentants de l'entreprise, des communautés locales et de l'autorité locale.

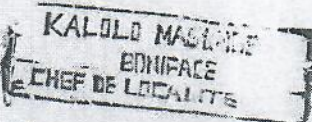
Les membres des villages impactés s'engagent à coopérer avec SOMINKO SARLU dans le cadre de la protection de son patrimoine d'exploitation minière. Elle se donne l'obligation de dénoncer tout acte visant à spolier les biens de la Société. En cas de conflit, les membres de villages impactés s'engagent à résoudre à l'amiable tout différend qui surviendrait entre l'entreprise et les communautés.

Le présent cahier des charges qui définit la responsabilité sociétale de SARLU vis-à-vis des communautés des villages Kapota et Kimpemba du Groupement Kyembe dans le Secteur de Lufira, est établi en six exemplaires originaux suivant le modèle-type repris à l'Annexe XVII du Règlement Minier.

Fait à Kimpemba, le 31 Octobre 2023

Pour les communautés impactées
des villages Kapota & Kimpemba
et du CLD du Secteur de Lufira
(Noms et Signatures)

KALOLO MASOMPE



KAPONGE DIKSON

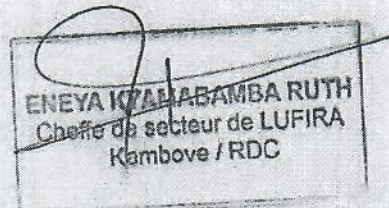


MUMBA KYANDA BITE FELIX (PRESIDENT) 0977665229
KABUNDA KASONGO CHADRACK (VICE PRES)
TSHINEV AKAPEL ARLETTE (SEC) 0996649768

Pour SOMINKO SARLU
(Nom, sceau et signature)



Pour le Secteur de Lufira
(Noms, Signature et sceau)



SOMINKO

Lubumbashi, le 16/10/2023

N° Réf. : 04/SMK/20/12/2023

CABINET DU MINISTRE DES MINES, AFF. EDD/M-KAT
RECEPTION COURRIER
Date: 20/10/2023
Nom: A. Elias
Signature: [Signature]

A Son Excellence Monsieur le Ministre
Provincial en charge des Mines et
hydrocarbures ;

Objet : Demande de supervision du cahier des charges de SOMINKO

Excellence,

L'honneur nous échoit de venir auprès de votre auguste personne pour ce
dont l'objet est mis en exergue.

En effet, dans le souci de se conformer à l'article 414 bis du règlement minier,
notre entreprise minière SOMINKO tient à réaliser le processus de
négociations et de rédaction de son cahier des charges définissant sa
responsabilité sociétale vis-à-vis des communautés locales des villages
Kimpemba et Kapota dans le Groupement Kyembe, Secteur de la Lufira,
Territoire de Kambove, Province du Haut-Katanga en RDC.

Ainsi, nous sollicitons votre supervision et tenons à vous informer notre
entreprise SOMINKO se fait accompagner par l'ONG COSFAC qui dispose de
l'expertise en responsabilité sociétale des entreprises minières.

Nous vous prions d'agréer, Excellence, l'expression de notre parfaite
considération.

Pour l'entreprise SOMINKO

[Signature]
P.O.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR DE LUFIRA
VILLAGE KIMPEMBA

PROCES-VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE
DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU VILLAGE KIMPEMBA

L'an deux mil vingt-trois, le quinzième jour du mois de mai, conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières en ce qui concerne la mise en place des structures d'identification et de négociations des besoins dudit cahier, nous, membres du village Kimpemba, réunis en ce jour en vue d'élire nos représentants au Comité Local de Développement de notre village ;

Affirmons que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regard de leurs noms :

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	KABASO KAPOBWE ATHIIE	F	PRESIDENTE
02	KALOLO MASOMPE	M	CHIEF DU VILLAGE
03	NDAYI KANTENGA	M	SECRETAIRE
04	MBUPE KYAMUSASA	F	PRESIDENTE

Liste des participants

N°	Noms	Sexe	N° Téléphone	Signature
01	KAKOMPE KANSWE	M	0840186994	
02	MUJINGA BIRINDWA	M		
03	MWAMBA KABEYA	M		
04	KAPAMBWE JOSEPHINE	F		
05	KIMOTO YLA ALPHONSE	M	0894470002	
06	MWIKI ANDRE	M	0842905942	
07	MOISE BAKA	M	0851979726	
08	JOSEPH MUNKATO	M	0896828877	

09	MWAPE KA BUMBA	M		
10	JANNIE KALWASHINE	F		
11	KAUNBA KITUMBO	M		
12	KIUMBE MOTOIO	M	0851979726	
13	SIDONIA MASOMPE	F		

VISA DU CHEF DE SECTEUR



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU HAUT-KATANGA
 TERRITOIRE DE KAMBOVE
 SECTEUR DE LUFIRA
 VILLAGE KAPOTA

PROCES-VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE
 DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU VILLAGE KAPOTA

L'an deux mil vingt-trois, le quinzième jour du mois de mai, conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières en ce qui concerne la mise en place des structures d'identification et de négociations des besoins dudit cahier, nous, membres du village KAPOTA, réunis en ce jour en vue d'élire nos représentants au Comité Local de Développement de notre village ;

Affirmons que les personnes ci-dessous ont été élues pour les fonctions en regard de leurs noms :

N°	Noms	Sexe	Fonction
01	KABASO KAPOTWE ATITHI	F	PRESIDENTE
02	KAPONGE DIRSON	M	CHEF DES
03	YSENSELE KALIBONDO	M	SECRETAIRE
04	MUJINGA MAMBWE		MEMBRE

Liste des participants				
N°	Noms	Sexe	N° Téléphone	Signature
01	PATRICK MISHONI	M	0854052227	
02	NDAYI KANTENGA	M	0897714783	
03	MUJKA ANDRE	M	0842905942	
04	MANDE KASONGO	F		
05	JENNIE KALIVASHINE	F		
06	KAUNDA KITUMBO	M		
07	MOISE BANZA	M	0854203029	
08	KIUMBE MUTOTO	M	0851979776	

09	SIONIA MASOMPE	F		
10	JOSEPH MUNIATO	M	0896828817	
11	MWAPE WA KABUMBA	F	0897141933	
12	KAPABWE JOSEPHINE	F		
13	KAKOMPE KANSWE	M		
14	MUJINGA BIRINDWA	F		
15	MWAMBA KABEYA	M		
16				
17				
18				
19				
20				

VISA DU CHEF DE SECTEUR



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU HAUT-KATANGA
 TERRITOIRE DE KAMBOVE
 SECTEUR LUFIRA
 COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES-VERBAL DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE LOCAL DE
 DEVELOPPEMENT DES VILLAGES DEVANT SE JOINDRE AU CLD DU
 SECTEUR POUR LA DETERMINATION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE
 ET LES NEGOCIATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le deuxième jour du mois de septembre, conformément à la
 procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des
 entreprises minières et des carrières permanentes en ce qui concerne la mise en place
 des structures d'identification et de négociations des besoins dudit cahier, nous,
 membres des CLD des villages impactés par la SOMINKO SARLU, réunis en ce jour
 en vue de désigner nos représentants devant s'associer au Comité Local de
 Développement du Secteur pour la détermination de l'espace géographique impacté
 et les négociations du cahier des charges;

Affirmons que les personnes ci-dessous ont été désignées pour exécuter la tâche ci-
 dessus indiquée :

N°	Noms	Sexe	Village de provenance
01	KABASO KAPOLO AMBIE		
03	KALOLO MASOMPE	M	KALOLO MASOMPE
04	NDAYI KATENGA	M	0897171733
05	MBUPE KYAMUSASA	F	KAPOTA
06	KAKOMPE KANSWE	M	0890186974

Liste des participants				
N°	Noms	Sexe	Village de provenance	Signature
01	MUJINGA BIRINDWA	M	KIMPENBA	

02	MWAMBA KABEYA	M	KIMPEMBA
03	KAPAMBWE JOSEPHINE	F	KIMPEMBA
04	KIMOTOYLA ALPHONSE	M	KIMPEMBA 0894470002
05	MWIKI ANDRE	M	KAPOTA
06	MOISE BANZA	M	KAPOTA
07	MWAPÉ KABUMBA	M	KAPOTA
08	JANNIE KALWASHINE	F	KAPOTA
09	KAPONGE DIKSON	M	KAPOTA
10	KAUNDA KITUMBO	M	KIMPEMBA
11	SIDONIA MASOMPE	F	KIMPEMBA
12			

VISA DU CHEF DE SECTEUR



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR DE LUFIRA
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES-VERBAL DE DETERMINATION DE L'ESPACE GEOGRAPHIQUE
IMPACTE PAR SOMINKO SARLU

L'an deux mil vingt-trois, le septième jour du mois d'octobre, conformément aux articles 11 de l'Annexe XVII et 414 bis du Règlement minier relatifs à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières et d'exploitation des carrières permanentes en ce qui concerne la détermination de l'espace géographique impacté, nous, membres du Comité Local de Développement avec les Représentants de l'entreprise et les autres parties prenantes ainsi que l'autorité locale, réunis en ce jour en vue de procéder à la délimitation de la zone impactée par la Société Minière du Kongo SARLU;

Certifions, après exploitation des conclusions de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) et l'observation des effets sur l'environnement immédiat de ladite entreprise, que l'espace des villages Kimpemba et Kapota est la zone impactée par SOMINKO SARLU.

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants				
N°	Noms	Sexe	Village / Entreprise / autre structure	Signature
01	Kakompe Kanswe	M	Kimpemba	
02	Mujinga Birindwa	M	Kimpemba	
03	Ndayi Kantenga	M	Kimpemba	<i>[Signature]</i> N° 0697141735
04	Mwamba Kabeya	M	Kimpemba	
05	Kakompe Kanswe	M	Kimpemba	



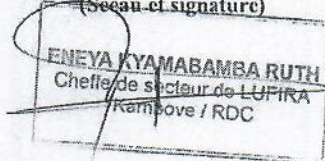
06	KAPONGE DIKSON	M	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR KAPONGE DIKSON CLD KYEMBE
07	KALOLO MASOMPE	M	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR KALOLO MASOMPE CLD KYEMBE
08	KABASO KAPOUWA ADHIE	F	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR KABASO KAPOUWA ADHIE CLD KYEMBE
09	KIMOTO YLA ALPHONSE	M	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR KIMOTO YLA ALPHONSE CLD KYEMBE
10	MWIKI ANDRE	M	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR MWIKI ANDRE CLD KYEMBE
11	MOISE BANZA	M	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR MOISE BANZA CLD KYEMBE
12	KIUMBE MUTOTO	M	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR KIUMBE MUTOTO CLD KYEMBE
13	JOSEPH MUNIATO	M	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR JOSEPH MUNIATO CLD KYEMBE
14	MWAPWA KARUMBA	F	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR MWAPWA KARUMBA CLD KYEMBE
15	KAPABWE JOSEPHINE	F	KIMPEMBA 0816049368	CHIEF DE SECTEUR KAPABWE JOSEPHINE CLD KYEMBE

Pour SOMINKO SARLU

P/10



VISA du Chef de Secteur
(Sceau et signature)



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU HAUT-KATANGA
 TERRITOIRE DE KAMBOVE
 SECTEUR DE LUFIRA
 VILLAGE KIMPEMBA

PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PRIORITAIRES
 DU VILLAGE KIMPEMBA

L'an deux mil vingt-trois, le quinziesme jour du mois septembre, s'est tenue la reunion
 d'identification des besoins prioritaires du village Kimpemba sous la présidence de
 Madame MBUPE KYAMUSASA, Cheffe du CLD du village.

A l'issue de cette reunion, la communauté a retenu les besoins prioritaires suivants :

1. Appui en intrants agricoles et en semences de maïs ;
2. Appui en matériels aratoires ;
3. Acquisition de 20 pulvérisateurs ;
4. Acquisition de 20 semoirs manuels ;
5. Construction d'une école ;
6. Construction d'un centre de santé ;
7. Construction d'un marché.

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que
 dessus.

Liste des participants				
N°	Noms	Sexe	N° Téléphone	Signature
01	KABASE KAPOLE ANNE	F	0971577110	KALOLO MASEMBE
02	KALOLO MASEMBE	M	0892096378	BIMFACE
03	NDAYI KATENGA	M	089777133	CHEF DE LOCALITE
04	MBUPE KYAMUSASA	F		
05	KAKOMPE KANSWE	M	0840186974	
06	MUJINGA BIKINDWA	M		

07	MIUAMBA KABEYA	M		
08	KAPAMBWE JOSEPHINE	F		
09	KIMOTO YLA ALPHONSE	M	0894470002	
10	MWIKI ANDRE	M	0842905942	
11	MOISE BANZA	M	0851929776	
12	JOSEPH MUNIATO	M	0896828877	
13	MWAKE KABUMBA	M		
14	JANNIE KALUASHINE	F		
15	KIUMBE MUTOTO	M	0851979720	
16	SIDONIA MISO MPE	F		
17				
18				
19				
20				



VISA DU CHEF DE SECTEUR

ENEYA KYAMABAMBA RUTH
 Chef de secteur de LUFIRA
 Kambove / RDC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU HAUT-KATANGA
 TERRITOIRE DE KAMBOVE
 SECTEUR DE LUFIRA
 VILLAGE KAPOTA

PROCES-VERBAL D'IDENTIFICATION DES BESOINS PRIORITAIRES
 DU VILLAGE KAPOTA

L'an deux mil vingt-trois, le quinzième jour du mois d'octobre, s'est tenue la réunion d'identification des besoins prioritaires du village KAPOTA sous la présidence de Monsieur MISIONI Patrick, Président du CLD du village.

A l'issue de cette réunion, la communauté a retenu les besoins prioritaires suivants :

1. Appui en intrants agricoles ;
2. Achat de 20 pulvérisateurs ;
3. Achat des 10 semoirs manuels ;
4. Achat des matériels aratoires ;
5. Construction d'un centre de santé ;
6. Construction d'un marché ;
7. Construction d'une école.

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants				
N°	Noms	Sexe	N° Téléphone	Signature
01	KAPONGE DIKSON	M	0840049364	CHEF DE VILLAGE KAPONGE DIKSON KAPONGE DIKSON PRESIDENTE
02	KABASO KAPOTWE ANNIE	F	0991511110	
03	NSENSELE KALIBONDO	M	0844665495	
04	MUJINGA MAMBWE	F		
05	PATRICK MISHONI	M	0854052227	
06	NDAZI KANTENGA	M	0897141733	
07	MWIKI KNDRE	M	0842905942	
08	MANDE KASONGO	F		
09	MBUPE KYA MUSASA	F		
10	JANNIE KALWASHINE	F		

11	KAUNDA KITUMBO	M		
12	KIMOTO YLA ALPHONSE	M	0894470002	
13	MOISE BANZA	M	0854203079	
14	KIUMBE MUTOTO	M	085979777C	
15	SIDONIA MASOMPE			
16	JOSEPH MUNIATO	M	0896828817	
17	KAPABWE JOSEPHINE	F		
18				
19				
20				



VISA DU CHEF DE SECTEUR

ENEMA KAMABAMBA RUTH
 Chef de secteur de LUFIRA
 Kambove / RDC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 PROVINCE DU HAUT-KATANGA
 TERRITOIRE DE KAMBOVE
 SECTEUR DE LUFIRA
 COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES-VERBAL DE PRIORISATION DES BESOINS
 AU COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

L'an deux mil vingt-trois, le huitième jour du mois de de septembre, conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières en ce qui concerne la définition des besoins prioritaires devant faire l'objet des négociations entre les représentants des communautés et le titulaire des droits miniers, nous, membres du Comité Local de Développement, réunis en ce jour en vue de procéder à la priorisation des besoins issus de chaque village ;

Certifions que les besoins ci-dessous ont été retenus comme ceux devant être soumis à SOMINKO SARLU pour les négociations :

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

N	Besoin exprimé
1	Appui en intrants agricoles et en semences de maïs
2	Achat des pulvérisateurs et des semoirs manuels
3	Achat des matériels aratoires
4	Construction d'un centre de santé
5	Construction d'un marché communautaire
6	Construction d'une école primaire

Liste des participants			
N°	Noms	Sexe	N° Téléphone
01	KABASE KAPOTWE ANNIE	F	09715 77110
02	KALOLO MASOMPELE	M	689 2096378
03	NDAYI KATENGA	M	0897177733
04	MBUPE KYAMUSASA	F	
05	KAKOMPE KANSWE	M	0840786974
06	MUJINGA BIRINDWA	M	
07	MWAMBA KABEJA	M	



Signature
 KALOLO MASOMPELE
 BIRINDWA
 CHEF DE LOCALITE

08	KAPAMBWE JOSEPHINE	F		
09	KIMOTO JLA ALPHONSE	F		
10	MWIKI ANDRE	M	0842905942	
11	MOISE BANZA	M	0857979776	
12	JOSEPH MUNIATO	M	0896828877	
13	MWAFEKABUMBA	M		
14	JANNIE KALWASHINE	F		
15	KAVUNJA KITUMBO	M		
16	KIOMBE MOTO TO	M	0857979776	
17	SIDONIA MASOMPE	F		
18				
19				
20				



VISA DU CHEF DE SECTEUR

ENEYA KIYAMABAMBARUTH
 Chef de secteur de LUFIRA
 Kambove / RDC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR DE LUFIRA
VILLAGE KIMPEMBA

PV D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES A TRAVERS LES REUNIONS
POPULAIRES DANS LE VILLAGE DE KIMPEMBA

L'an deux mil vingt-trois, le seizième jour du mois d'octobre, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du village KIMPEMBA, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD du Secteur;

Certifions avoir approuvé les besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Appui en intrants agricoles et semences de maïs ;
2. Appui en matériels aratoires ;
3. Acquisition de 10 pulvérisateurs ;
4. Acquisition de 5 semoirs ;
5. Construction d'un centre de santé ;
6. Construction d'un marché ;
7. Construction d'une école.

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants				
N°	Noms	Sexe	N° Téléphone	Signature
01	KALOLO MASOMPE	M	0892096378	 KABASO KAPOTWE ANNI PRESIDENTE
02	MABASO KAPOTWE ANNI	F	097599110	
03	NDAYI KANTENGA	M	0897171783	
04	MBUPE KYAMUSASA	F		

* Annexer le PV qui prouve le

05	KAKOMPE KANSWE	M	0840186974	
06	MUJINGA BIRINDWA	M		
07	MWAMBA KABEYA	M		
08	KAPAMBWE JOSEPHINE	F		
09	KIMOTO YLA ALPHONSE	M	0894470002	
10	MWIKI ANDRE	M	0842905942	
11	MOISE BANZA	M	0851999775	
12	JOSEPH MUNIATO	M	0896828817	
13	MWAMPE KABUMBA	M		
14	JANNIE KALWASHINE	F		
15	KAUNDA KITUMBO	M		
16	KIUMBE MUTOTO	M	0851999776	
17	SIDONIA MASOMPE	F		
18				
19				
20				

VISA DU CHEF DE SECTEUR



ENEYA NYAMABAMBA RUTH
 Chef de secteur de LUFIRA
 Kambove / RDC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR DE LUFIRA
VILLAGE KAPOTA

PV D'APPROBATION DES BESOINS PRIORITAIRES A TRAVERS LES REUNIONS
POPULAIRES DANS LE VILLAGE DE KAPOTA

L'an deux mil vingt-trois, le seizième jour du mois d'octobre, conformément à la procédure de priorisation des besoins par le Comité Local de Développement et leur approbation à travers les réunions populaires dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociale des entreprises minières, nous, membres du village KAPOTA, réunis en ce jour en vue d'approuver nos besoins prioritaires après discussion de nos représentants au niveau du CLD du Secteur;

Certifions avoir approuvé les besoins prioritaires ci-dessous libellés pour le compte de notre village :

1. Appui en intrants agricoles et semences de maïs ;
2. Achat de 15 pulvérisateurs ;
3. Achat de 10 semoirs ;
4. Achat des matériels aratoires ;
5. Construction d'un centre de santé ;

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an que dessus.

Liste des participants				
N°	Noms	Sexe	N° Téléphone	Signature
01	KAPONGE DIKSON	M	0840049365	CHEF DE TEL KAPONGE-DI
02	KABASO KAPOTWE ANNIE F	F	097 1597118	KABASO KAPOTWE ANNIE PRESIDENTE
03	NSENSELE KALIBONDO	M	0844665495	
04	MUJINGA MAMBWE	F		
05	PATRICK MISHONI	M	085 4052227	

06	NDAYI KANTENGA	M	0897141733	
07	MWIKI ANDRE	M	0842905942	
08	MANJE KASONGO	F		
09	MBUPE KYAMUSASA	F		
10	JANNIE KALWASHINE	F		
11	KAUNDA KITUMBO	M		
12	MOISE BANZA	M	0854203029	
13	KIUMBE MUTOTO	M	0851979776	
14	SIDONIA MASOMPE	F		
15	JOSEPH MUNIATO	M	0896828817	
16	MWAPE WA KUBUMBA	F	0897141733	
17	KAPABWE JOSEPHINE	F		
18	KAKOMPE KASUSWE	M		
19	MUJINGA BIRINDWA	F		
20	MWAMBA KABEVA			

VISA DU CHEF DE SECTEUR

ENGVA KYAMABAMBA RUTU
 Chef de Secteur / RDC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR DE LUFIRA
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

**RESUME DES BESOINS PRIORITAIRES DES COMMUNAUTES
LOCALES IMPACTEES DU SECTEUR LUFIRA**

Conformément à la procédure d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières en ce qui concerne la définition des besoins prioritaires devant faire l'objet des négociations entre les représentants des communautés et le titulaire des droits miniers ou des carrières, les membres des Comités Locaux de Développement des deux villages impactés du Secteur LUFIRA, associés au CLD dudit Secteur, se sont convenus sur les besoins ci-dessous libellés en guise de résumé pour les soumettre à SOMINKO SARLU :

N	Besoin exprimé	Secteur d'intervention	Village
1	Appui en intrants agricoles et en semences	Agriculture	Kapota et Kimpemba
2	Acquisitions des semoirs et des pulvérisateurs	Agriculture	Kapota et Kimpemba
3	Acquisition des matériels aratoires	Agriculture	Kapota et Kimpemba
4	Construction d'une école	Education	Kimpemba
5	Construction d'un marché	DERU	Kimpemba
6	Construction d'un centre de santé	Santé	Kapota

Fait à Kimpemba, le ____ / ____ /2023



Pour le Comité Local de Développement

VISA DU CHEF DE SECTEUR

- 1) KABASO KAPOWE
- 2) KALOLO MASOMPE
- 3) NDAYI KANTENGA 0897171933
- 4) MBOPE KYAMWASA 0852861053
- 5) KAKOMPE KANSWE 0840186974

ENEYA KYAMABAMBA RUTH
Chef de secteur de LUFIRA
Kambove / RDC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR LUFIRA
COMITE LOCAL DE DEVELOPPEMENT

PROCES-VERBAL DU COMPROMIS DES NEGOCIATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingtième jour du mois d'octobre, conformément à la procédure des négociations des besoins entre le Comité Local de Développement et l'entreprise minière dans le processus d'élaboration du cahier des charges de responsabilité sociétale des entreprises minières, nous, Membres dudit Comité, réunis en ce jour avec les représentants de SOMINKO SARLU en vue de trouver un compromis sur les besoins prioritaires de nos 2 villages impactés par ladite entreprise ;

Certifions avoir abouti après négociations au compromis ci-dessous :

N	Besoin prioritaire	Secteur d'intervention	Village concerné
1.	Construction d'une école primaire	Education	Kimpemba
2.	Construction d'un centre de santé	Santé	Kapota
3.	Construction d'un marché communautaire	DERU et Infrastructures	Kimpemba

En foi de quoi nous dressons le présent procès-verbal aux jour, mois et an dessus.

POUR LE COMITE LOCAL
DE DEVELOPPEMENT



KABASO KAPOWE ANNIE
PRESIDENTE

POUR SOMINKO SARLU



VISA DU CHEF DE SECTEUR

ENEYA KYAMABAMBA RUTH
Chef de secteur de LUFIRA
Kambove / RDC

- 1/ KABASO KAPOWE ANNIE
0971577110
KALLO BEMBE
CHIEF DE LOCALITE
- 2/ KALLO NASOMPE
N° 089 20 88 570
- 3/ NDAYI KANTENGA
N° 0897171735
- 4/ MBUTE KYAMUSASA
N° 0892861053
- 5/ KAKOMPE KANSWE
N° 084 018 8974

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR LUFIRA
GROUPEMENT KYEMBE

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ENEJA KYAMABAMBA RUTH, Chef de Secteur
LUFIRA, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt public dans le cadre de
la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité sociétale de la SOCIETE MINIERE DU
CONGO SARLU.

Village : KAPONGE



Superficie : 60 m²

Raison de la cession : CONSTRUCTION DE CENTRE
DE SANTE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement faire objet d'un quelconque
conflit foncier.

Pour le Secteur LUFIRA


ENEJA KYAMABAMBA RUTH
Chef de Secteur de LUFIRA
Kambove / M.C.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

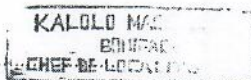


PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR LUFIRA
GROUPEMENT KYEMBE

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ENEYA KYAMABAMBA RUTH, Chef de Secteur LUFIRA, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité sociétale de la SOCIETE MINIERE DU CONGO SARLU.

Village : KIMPEBA



Superficie : 50m²

Raison de la cession : CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ COMMUNAUTAIRE

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement faire objet d'un quelconque conflit foncier.



Pour le Secteur LUFIRA
ENEYA KYAMABAMBA RUTH
Chef de secteur de LUFIRA
Kambove - RDC

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

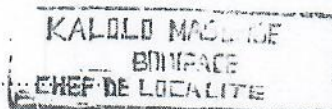


PROVINCE DU HAUT-KATANGA
TERRITOIRE DE KAMBOVE
SECTEUR LUFIRA
GROUPEMENT KYEMBE

ACTE DE CESSION D'UN TERRAIN A USAGE COMMUNAUTAIRE

Je soussigné ENEYA KYAMABAMBA RUTH, Chef de Secteur LUFIRA, cède un terrain à la communauté pour l'exécution d'un projet d'intérêt public dans le cadre de la mise en œuvre du cahier des charges de responsabilité sociétale de la SOCIETE MINIERE DU CONGO SARLU.

Village : KIMPEBA



Superficie : 100 m²

Raison de la cession : CONSTRUCTION A'UNE
Ecole

N.B. : Cet acte de cession est établi de manière irrévocable et ne peut nullement faire objet d'un quelconque conflit foncier.



Pour le Secteur LUFIRA
ENEYA KYAMABAMBA RUTH
Chef de secteur de LUFIRA
Kambove / RDC